



Pour la création des postes nécessaires, pour l'abandon du « choc des savoirs », tous en grève dès mardi 2 avril !

La colère gronde dans les établissements scolaires, en Seine-Saint-Denis et ailleurs. A travers la grève, dans les AG, dans les opérations « collège mort », enseignants et parents exigent l'abandon du « choc des savoirs » et la création des postes nécessaires : ces revendications concernent aussi les personnels du 1^{er} degré !

Tri social des élèves : les enseignants du 1^{er} degré eux aussi concernés !

Le « choc des savoirs » instituerait un véritable tri social en organisant au collège les cours de mathématiques et de français en groupes de niveau, ce qui accentuerait immanquablement les inégalités scolaires.

D'ores et déjà les pressions se multiplient sur les enseignants de CM2 pour trier leurs élèves afin de constituer les futurs groupes de niveau en 6^{ème} (alors que réglementairement rien ne les y oblige) soit par la mise en place d'évaluations spécifiques, comme en Haute-Garonne, soit par la réunion de conseils des maîtres convoqués à cet effet !

De plus, le BO du 18 mars relatif au choc des savoirs précise : *"L'ambition commune est partagée avec les acteurs du premier degré. Les professeurs des écoles restent mobilisés dans le cadre du Pacte enseignant. (...) Ils peuvent intervenir en co-enseignement dans le cadre des enseignements de français et de mathématiques."*

L'objectif du gouvernement est bien d'associer les enseignants du 1^{er} degré aux groupes de niveau en mathématiques et en français. Dans un premier temps dans le cadre du Pacte, mais ensuite ?

Ecoles, établissements sociaux et médico-sociaux : les postes manquent partout !

Quant à la revendication des moyens nécessaires pour fonctionner, elle concerne les écoles au premier chef :

- Les 650 suppressions de postes pour la rentrée 2024 ont provoqué une avalanche de fermetures de classes dans les départements malgré la résistance des personnels et des parents d'élèves.
- Le non remplacement des enseignants absents devient systématique : plus de 100 enseignants non remplacés certains jours en Ile-et-Vilaine ou en Haute-Savoie, 2194 jours de classe non remplacés depuis le début de l'année en Mayenne, 930 dans le Puy-de-Dôme...
- Le manque de postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) aboutit au fait que 23 000 élèves à besoins particuliers ne peuvent y trouver une place à laquelle ils ont pourtant droit ! Pire, le gouvernement veut faire passer un nouveau texte qui permettrait l'externalisation généralisée des ESMS dans les écoles. Le suivi des élèves par un personnel pluridisciplinaire qualifié (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, infirmiers, psychologues, psychiatres, kinésithérapeutes...) ne pourrait ainsi plus être assuré !

Et les 692 millions d'€ de nouvelles restrictions budgétaires que le gouvernement vient d'annoncer dans l'Education nationale augurent d'une nouvelle aggravation de la situation alors que les conditions de travail sont déjà intenable !

Dans ce contexte, le SNUDI-FO appelle les personnels du 1^{er} degré à se réunir dès maintenant, y compris avec leurs collègues du 2nd degré et les parents d'élèves pour décider des moyens de défendre ces revendications communes.

Il les appelle à la grève dès mardi 2 avril pour exiger :

- **La création des postes nécessaires dans les écoles et les établissements sociaux et médico-sociaux !**
- **L'abandon des mesures du « choc des savoirs » !**

Il invite les personnels à déposer leur déclaration d'intention de grève à partir du 2 avril pour être en capacité de reconduire immédiatement la grève !

Montreuil, le 25 mars 2024